



Conseil Municipal du lundi 25 mai 2020

Objet : La crise sanitaire et l'école

Intervenant : Jean Claude Galan

Pour aborder l'action de la municipalité dans la crise sanitaire que nous vivons et ses conséquences sur la vie scolaire, je souhaiterais, sans être exhaustif, souligner les conséquences sociales, pédagogiques et démocratiques que nous avons eu à traiter.

Sociale

Aujourd'hui, les établissements scolaires n'accueillent plus la grande majorité des élèves ce qui suscite dans les familles des inquiétudes légitimes. Cela montre à quel point l'aspiration à une éducation de qualité est largement partagée dans notre société mais aussi combien l'aggravation des inégalités sociales de réussite scolaire est redoutée.

Beaucoup de familles craignent les effets de cette interruption prolongée sur la scolarité. Nombreuses sont celles qui ont éprouvé de grandes difficultés pour aider leurs enfants par manque de temps, d'espaces, de connaissances ou de matériel informatique. Cela a provoqué une grande culpabilité chez les parents, du stress chez les enfants, des conflits dans les familles confinées pendant plus de 60 jours, le télétravail s'ajoutant parfois aux différentes tâches à assumer par les parents.

Depuis le 19 mars, les enfants et familles ont été ou sont encore confrontés aux problèmes posés par les devoirs à la maison. Malgré toute leur bonne volonté, les parents ne peuvent se substituer aux enseignants, pas plus qu'ils ne peuvent reconstituer dans leur foyer la situation d'apprentissage collectif mise en œuvre dans une classe. Sauf cas exceptionnels, aucune famille n'a envie de faire la classe à la place de l'école.

Bien sûr, pendant le temps du confinement, chacun a fait au mieux avec les moyens du bord. Mais cette situation ne doit en aucun cas être érigée en modèle car la délégation du travail scolaire aux familles est inégalitaire : tous les parents n'ont pas le temps, les compétences et les outils nécessaires pour aider leurs enfants à s'approprier les savoirs scolaires.

Si la continuité pédagogique est un leurre pour les raisons que je viens d'évoquer, elle est aussi aveugle à la réalité sociale. En effet, face au dispositif « l'école à la maison », comment s'occuper des élèves « décrocheurs », maintenir les dispositifs particuliers pour les élèves handicapés (ULIS) ou allophones (UPE2A), comment prendre en compte chaque besoin particulier qui nécessite un suivi personnalisé, individuel ?

Dans le Code de l'Éducation, l'article L111-1 garantit à chaque enfant un droit à l'éducation. Le fait de dire qu'on peut refuser le droit d'aller à l'école à un enfant parce qu'il n'est pas prioritaire est, en soi, problématique car c'est une violation du droit à l'éducation et du principe d'égalité. Il y a donc un risque d'illégalité et de rupture d'égalité entre les enfants puisque selon la loi, l'éducation est obligatoire et chaque enfant de 3 à 16 ans.

Or, une circulaire est une instruction interne à un service donné par le Ministre, mais ce n'est pas une loi. Seule une autre loi définissant des critères de priorité objectifs peut déroger à ce principe.

Conclusions

Si, dans l'immédiat, les établissements scolaires doivent rouvrir, ce n'est que pour permettre de réels apprentissages et non pour être un mode de garde en direction des enfants des familles qui n'ont pas d'autre choix que de retourner travailler. C'est à l'école qu'on apprend et qu'on progresse, avec l'ensemble des élèves et des adultes dont c'est le métier.

Il faut d'urgence reconstruire une médecine scolaire, pour les enfants et pour les personnels (recrutement d'infirmiers, de psychologues et de médecins scolaires) car il faut être plus nombreux dans les établissements pour faire respecter les règles d'hygiène et ne pas laisser ce domaine aux seules collectivités territoriales.

Tous les parents ont besoin d'un système éducatif qui prenne en charge l'ensemble des apprentissages nécessaires pour réussir à l'école. Cela suppose du temps, des moyens, des personnels dotés d'une formation de haut niveau et d'un statut protecteur : bref, une rupture radicale avec les politiques menées ces dernières années et un renforcement du service public d'Education Nationale.

Souplesse et adaptabilité

- Organisation de l'accueil
- Respect des règles sanitaires et fournitures essentielles
- Préparation des locaux
- Formation des équipes

Concertation et recherche de sérénité

- Education Nationale : DASEN, IEN, Directeurs, DDEN
- Partenaires : Francas, Coté Sciences, Associations
- Parents d'élèves

Progressivité

- Pendant le confinement : accueil prioritaires, matériel informatiques, ...
- 1^{er} phase déconfinement : accueil GS, CP, CM2, personnel, RS, APS, matériel,
- 2ieme phase : les autres niveaux suivant les capacités des écoles, Parascolaire
- 3ieme phase : à compter du 2 juin